

## INFORMATIONS PRATIQUES



FORUM  
LABO  
PARIS  
LE SALON DES FOURNISSEURS  
DE MATÉRIELS ET SERVICES  
POUR LE LABORATOIRE

## PÉRIODE DE MONTAGE

- Stands nus : à partir du **Samedi 2 octobre à 14 h**
- Stands équipés : à partir du **Lundi 4 octobre à 8 h**

### ACCÈS ET CIRCULATION DANS LES HALLS

Aucun camion ou véhicule de tourisme ne pourra pénétrer dans les halls. Seuls sont autorisés les engins de manutention.

L'accès aux aires de stationnement est gratuit mais soumis à l'enregistrement des véhicules sur la plateforme LOGIPASS : <http://logipass.viparis.com/>.

En revanche, il est nécessaire d'avoir une carte de parking exposant pendant la durée de la manifestation (voir « Prestations du Parc » sur [www.viparisstore.com](http://www.viparisstore.com) tel. + 33(0)1 40 68 16 16).

### CONTRÔLE D'ACCÈS SUR CHANTIER

**ATTENTION** L'accès au Parc des Expositions pour vous, vos prestataires ou vos transporteurs, durant le montage est soumis à la présentation d'un badge de montage.

Vous devez commander ces badges et déclarer vos véhicules sur votre Espace Exposant.

### HEURES D'OUVERTURE DU CHANTIER

Voir le planning du salon.

Les décorateurs/standistes devront obligatoirement suivre le planning établi par l'organisateur pour accéder au site pendant le montage.

### EMBALLAGES VIDES – DÉPÔT DE MATÉRIAUX

Les emballages vides doivent être évacués sans délai, et entreposés par les exposants ou leurs transporteurs (voir Bon de commande manutention sur votre Espace Exposant). Aucune possibilité de stockage dans les halls.

### COMMISSION DE SÉCURITÉ

Lors du passage de la Commission de Sécurité, les aménagements doivent être terminés. Présence obligatoire du responsable de votre stand. Date et heure précisées ultérieurement.

Si vos constructions ne respectent pas le règlement, il vous sera demandé de faire le nécessaire afin de mettre votre stand en conformité pour l'ouverture au public.

### MANUTENTION

A l'intérieur du hall, des entreprises de manutention sont à votre disposition. Cette manutention est payante. Voir [Bon de commande Manutention sur votre Espace Exposant](#).

## PÉRIODE D'OUVERTURE AU PUBLIC

DU 5 AU 7 OCTOBRE 2021  
HEURES D'OUVERTURE

	05/10	06/10	07/10
Exposants	8 h 18 h	8 h 19 h 30	8 h 18 h
Visiteurs	9 h 18 h	9 h 18 h	9 h 17 h

### BADGES EXPOSANTS

Pour l'accès des exposants pendant la période d'ouverture, un badge nominatif ainsi qu'une pièce d'identité est obligatoire.

### DISTRIBUTION PUBLICITAIRE

La distribution de documents et objets publicitaires est strictement interdite en dehors des limites de votre stand.

### ANIMATIONS – PROSPECTUS

Toutes sortes d'animations ou démarches commerciales sont strictement interdites en dehors de la limite des stands. Toute distribution de prospectus est interdite dans les allées.

### LIVRAISONS

**Accès livraison exposants : de 7h30 heures à 8 h30.** Les véhicules doivent être enregistrés sur la plateforme LOGIPASS : <http://logipass.viparis.com/>.

Lors des livraisons, le stationnement dans le Parc est limité à 1 heure. Passé ce délai, les véhicules en infraction seront enlevés sans préavis, aux frais de leurs propriétaires.

### TRAITEURS

Aucune exclusivité n'est reconnue à l'exercice de l'activité sur Paris Porte de Versailles. En conséquence, les exposants peuvent faire appel soit aux traiteurs installés sur le site (ELIOR), soit à des traiteurs agréés par l'administration de Viparis. Tous les traiteurs extérieurs devront impérativement obtenir un agrément ponctuel en adressant leurs demandes à :

**VIPARIS - Myriam MOTTIN - tel + 33 (0)1 40 68 14 46**  
[myriam.mottin@viparis.com](mailto:myriam.mottin@viparis.com)

En l'absence de cet agrément, l'accès au parc leur sera refusé.

### SURVEILLANCE DE STANDS

La surveillance générale pendant le salon est prise en charge par l'organisateur. Il s'agit là d'une obligation de moyen et non de résultat. Nous vous recommandons de faire surveiller vos installations surtout la nuit et vous rappelons que les risques de vols sont importants pendant la période de montage et de démontage. Soyez vigilants pour vos effets personnels (voir Gardiennage particulier de stand).

## INFORMATIONS PRATIQUES



LE SALON DES FOURNISSEURS  
DE MATÉRIELS ET SERVICES  
POUR LE LABORATOIRE

### SINISTRE OU VOL

En cas d'incident, l'exposant doit faire un dépôt de plainte dans les 24 heures au Commissariat de Police (sous peine d'être déchu du droit au bénéfice de la garantie d'assurance) et remplir le formulaire de déclaration de sinistre qui lui sera remis au Commissariat Général du salon. L'original du dépôt de plainte et le formulaire de déclaration de sinistre devront être adressés à l'assureur.

#### Commissariat de Police

250, rue de Vaugirard – 75015 PARIS

Tél. : 33 (0)1 53 68 81 81

Dans le cadre de l'assurance salon, merci de remettre au Commissariat Général l'original de votre dépôt de plainte ou l'adresser dans un délai de 3 jours à :

REED EXPOSITIONS France

52 – 54 quai de Dion Bouton – 92800 PUTEAUX

## PÉRIODE DE DÉMONTAGE

### HORAIRES DE DÉMONTAGE

Le démontage des stands commencera le jeudi 7 octobre à partir de 18h30. Il se poursuivra jusqu'au vendredi 8 octobre à 12h (voir planning).

**Nous vous demandons de retirer dès le début du démontage de vos stands toute publicité, multimédia, produit de valeur, ou tout autre objet que vous voulez récupérer. Pendant le démontage, les stands ne sont pas surveillés par l'organisateur, si vous désirez un gardiennage de votre espace, merci de faire appel à une société spécialisée (voir bon de commande "gardiennage").**

### ACCES ET PARKINGS

Aucun camion ou véhicule de tourisme ne pourra pénétrer dans les halls. Seuls sont autorisés les engins de manutention.

L'accès aux aires de stationnement est gratuit mais soumis à l'enregistrement des véhicules sur la plateforme LOGIPASS : <http://logipass.viparis.com/>.

En revanche, il est nécessaire d'avoir une carte de parking exposant pendant la durée de la manifestation ( voir « Prestations du Parc » sur [www.viparisstore.com](http://www.viparisstore.com) - tel. + 33(0)1 40 68 16 16 ).

### STANDS ÉQUIPÉS

Les réserves de ces stands et le mobilier de location devront être vidés de tout leur contenu le soir même de la fermeture du salon au plus tard à 18 heures pour leur démontage par les équipes de l'installateur.

### NETTOYAGE

**Votre emplacement doit être restitué dans l'état initial.**

**Tout détrit (moquette, gravois, adhésifs...) doivent être retirés.** Les marchandises et installations qui ne seront pas enlevées dans les meilleurs délais seront mises en décharge par nos soins **et facturées ultérieurement à l'exposant.**

Pour l'enlèvement des déchets, nous vous conseillons de contacter les sociétés chargées du nettoyage des stands.

Toutes détériorations ou dégâts constatés après le démontage de votre stand vous seront facturés.

**L'exposant est aussi responsable pour l'ensemble de ses prestataires** (voir Attestation de démontage).

**NOUS VOUS RECOMMANDONS DE TRANSMETTRE CES INFORMATIONS  
À VOS TRANSITAIRES, TRANSPORTEURS ET DÉCORATEURS.**